



Centre de recherche Michel de L'Hospital

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. Centre de recherche Michel de L'Hospital. 2011, Université d'Auvergne - UDA. hceres-02034839

HAL Id: hceres-02034839

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034839>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre Michel de L'Hospital, Laboratoire de recherche
en sciences juridiques, historiques et politiques
d'Auvergne

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université d'Auvergne (Clermont 1)

Février 2011



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre Michel de L'Hospital, Laboratoire de recherche
en sciences juridiques, historiques et politiques
d'Auvergne

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université d'Auvergne (Clermont 1)

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Février 2011



Unité

Nom de l'unité : Centre Michel de L'Hospital, Laboratoire de recherche en sciences juridiques, historiques et politiques d'Auvergne

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 4232

Nom du directeur : M. Charles-André DUBREUIL, Université de Clermont 1

Membres du comité d'experts

Président :

M. Jean-Denis MOUTON, Université Nancy 2 (représentant le CNU)

Experts :

Mme Marie-Laure COQUELET, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

M. Franck ROUMY, Université Panthéon-Sorbonne Paris 2

Empêché, M. Théodore CHRISTAKIS, Université de Grenoble 2, n'a pu participer à l'expertise

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Habib GHERARI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Philippe DULBECCO, Président de l'Université de Clermont 1

M. Alain ESCHALIER, Vice-Président du Conseil Scientifique et de la Recherche, Université de Clermont 1

M. Jean-Paul JARNEVIC, Doyen de la Faculté de droit et de Science politique, Université de Clermont 1



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

Le comité d'experts de l'AERES a effectué sa visite du Centre Michel de l'Hospital (CML) le vendredi 4 février 2011. Cette visite s'est tenue à la Faculté de Droit et de Science Politique d'Auvergne (Clermont 1). Elle s'est déroulée en 6 temps. Tout d'abord vers 8 h 30 le comité a été accueilli par le Directeur de l'unité (M. Charles-André Dubreuil) et le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique (M. J.-P. Jarnevic). Durant cet accueil, le comité a pu visiter les différents centres de documentation du CML. Puis une réunion entre les experts, en présence du délégué scientifique de l'AERES, a permis de fixer les détails de l'ensemble de la visite en fixant un rôle plus particulier à chacun, compte tenu de sa spécialité disciplinaire. Le comité d'experts a ensuite retrouvé l'ensemble de l'équipe (avec une présence effective d'une grande partie de ses membres) pour une réunion qui a duré environ 2 h 30. Durant cette réunion, le directeur de l'unité a présenté d'abord le bilan du contrat quadriennal finissant puis le projet pour le nouveau contrat. Une discussion s'est ensuite tenue entre les membres du comité et les membres de l'équipe, notamment les responsables des axes de recherches. Ensuite le comité d'experts a rencontré durant plus d'une demi heure les représentants de la tutelle (Monsieur P. Dulbecco, Président de l'Université Clermont 1, Monsieur A. Eschalié, Vice-Président du Conseil Scientifique et de la recherche, Monsieur J.-P. Jarnevic, Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique). Cette rencontre a permis au Président de l'Université de présenter la place du CML dans le contexte de l'Université Clermont 1. Puis une réunion avec les doctorants (qui a permis une rencontre avec une trentaine d'entre eux) et qui a duré plus d'une demi heure, a été l'occasion d'avoir des échanges intéressants avec le comité d'experts. Enfin, au cours d'un déjeuner de travail, en présence du délégué scientifique de l'AERES, le comité a procédé à une synthèse des différentes rencontres, s'est mis d'accord sur les grandes orientations du rapport d'évaluation et sur la méthodologie de sa préparation. Le comité d'experts s'est séparé vers 14 h 30.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le Centre de Recherche Michel de l'Hospital est issu de la fusion en 2008 de 3 équipes d'accueil : le Centre de Recherche de Droit des Affaires, l'Observatoire des mutations étatiques dans l'espace européen, le Centre d'Etudes romanistiques d'Auvergne. L'organisation, dans le cadre du contrat quadriennal 2008-2011, du CML s'est faite autour de 4 axes, pluridisciplinaires et transversaux regroupant des juristes et des politistes (plus quelques sociologues). Le projet présenté pour le prochain contrat maintient l'unité du Centre de Recherches autour de 3 axes (au lieu de 4) qui visent à renouveler les recherches thématiques, tout en maintenant dans une certaine mesure l'acquis, et à renforcer une dynamique de coopération transdisciplinaire.

L'unité est entièrement localisée à la Faculté de Droit et de Science Politique de Clermont 1 : son centre administratif (qui est aussi le bureau du directeur du centre) et les salles de documentation.

Ayant vocation à réunir l'ensemble des enseignants-chercheurs, juristes et politistes, de l'Université Clermont 1, le CML a un domaine de recherche évidemment vaste, caractère qui sous-tend son évolution. Dans le cadre du quadriennal finissant, l'axe « Droit des activités économiques » regroupe le droit public économique et le droit de l'entreprise (droit des affaires, droit du travail, droit de la consommation, droit des marchés...).

L'axe « Droit et politiques des transitions et des consolidations démocratiques » regroupe des publicistes, d'abord constitutionnalistes, puis politistes et spécialistes du droit européen, autour des mutations institutionnelles et juridiques intervenues dans les Etats d'Europe de l'Est et plus récemment en Afrique. L'axe « Droits fondamentaux et politiques internationales comparées » regroupe aussi des publicistes et des politistes poursuivant des recherches dans le domaine des institutions constitutionnelles, des droits fondamentaux et des relations internationales et de



politiques comparées. L'axe « Centre d'Etudes romanistiques d'Auvergne » regroupe les historiens du droit et poursuit des recherches en droit romain, droit médiéval, et en droit du patrimoine historique, culturel et naturel.

La restructuration envisagée pour le prochain contrat vise à la fois à garder ce large spectre mais aussi à intégrer et rendre plus visibles certaines disciplines telles que le droit social, le droit civil, le droit des collectivités territoriales. D'une manière plus générale, un rééquilibrage au profit du droit privé est recherché.

Les activités de recherches réalisées par le CML reflètent cette diversité. Au cours des années 2008-2010 ont été organisés de nombreux colloques et manifestations scientifiques, des cycles de conférences autour des thèmes spécialisés, mais aussi de thèmes transversaux (comme la coutume). Les publications collectives traduisent aussi cette activité. A cela s'ajoute une politique de suivi des doctorants par la recherche (séminaires méthodologiques, séminaires thématiques...). La réorganisation annoncée vise aussi à développer ces activités : organisation de colloques nationaux et internationaux portant sur des thématiques transversales, organisation de cycles de conférences pluridisciplinaires, renforcement de la valorisation de la recherche.

- **Equipe de Direction :**

Dans le cadre du contrat quadriennal finissant :

Directeur : Ch.-A. Dubreuil (depuis 2010)

Directeurs de l'axe 1 : C. Deves et Pr H. Causse

Directeur de l'axe 2 : J.-P. Massias

Directeurs de l'axe 3 : D. Turpin, Pr F. Charillon, Pr K. Giesen

Directeur de l'axe 4 : F. Garnier

Dans le cadre du prochain contrat quadriennal

Directeur : Ch.-A. Dubreuil

Directeur de l'axe 1 : H. Causse

Directeurs de l'axe 2 : D. Turpin, F. Charillon, K. Giesen

Directeur de l'axe 3 : F. Garnier



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	42	45
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	10	9
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		0.5
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	82	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	25	23

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité:

Réunissant tous les enseignants-chercheurs juristes et politistes de l'Université d'Auvergne, l'unité de recherches du Centre Michel de l'Hospital a une taille critique adéquate (14 Professeurs, 28 Maîtres de Conférences, 9 associés). Cette dimension adéquate résulte aussi du nombre de doctorants rattachés à l'unité (82) et de l'adossement aux Masters (11). Cette dimension se traduit par une bonne publication scientifique.

Evidemment, laboratoire regroupant toutes les disciplines juridiques et politiques de la Faculté de Droit et de Science Politique de Clermont 1, le CML peut apparaître aussi comme une sorte de structure fédérative regroupant plusieurs axes, dont l'activité par ailleurs évolue au cours du contrat. Le projet présenté se place lui-même dans cette évolution. Pour renforcer la bonne visibilité scientifique de l'équipe, la direction, confiée à un jeune professeur de droit public volontaire, entouré de directeurs-adjoints chevronnés, devra montrer une capacité à lutter contre d'éventuelles tendances centrifuges, pour au contraire assumer les objectifs déclarés d'élargissement à toutes les disciplines et de réelles recherches transdisciplinaires.

- Points forts et opportunités :

Le CML, du fait du regroupement de l'ensemble des enseignants-chercheurs de la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université d'Auvergne, présente une production scientifique importante : en attestent le nombre de publications individuelles des producteurs de l'unité, mais aussi et surtout la production collective (publications, journées d'études, colloques, cycles des conférences...).

Le CML a créé et veut renforcer des conditions de travail correctes pour ses membres et aussi ses jeunes doctorants (la création du prix Michel de l'Hospital en est un exemple topique). Le CML semble également bien inséré dans le contexte local : universitaire (notamment dans le pôle de développement international de l'Université d'Auvergne) et territorial.



Le projet, qui se présente comme une adaptation du contrat finissant, vise aussi à continuer à lutter contre « le système de chapelles » régnant jadis, à intégrer les enseignants-chercheurs non producteurs, à permettre une meilleure visibilité de certaines disciplines par rapport à l'ancien dispositif (droit civil, et plus généralement droit privé).

La restructuration des axes de recherches (qui passent de 4 à 3) devrait permettre d'atteindre ces objectifs si les conditions sont réunies.

- **Points à améliorer et risques :**

Le projet présenté par le CML table donc essentiellement sur une restructuration des axes de recherches scientifiques pour atteindre ces objectifs déclarés. De ce point de vue, le projet peut être amélioré.

Apparemment, l'identification des 3 axes (à savoir, « Normes et entreprises », « Normes et Etats », « Normes et patrimoine ») semble promettre la réalisation d'une ambition qui vise à ne pas être simplement une addition de thèmes de recherches, se fondant sur les préoccupations individuelles des chercheurs rattachés et donnant lieu à des publications individuelles, mais l'instauration d'une véritable synergie se traduisant par des recherches communes et permettant une visibilité et une identité collective réelles. Or, on pourrait s'attendre, dans cette perspective, à ce que le point commun qui apparaît dans chacun des 3 axes, à savoir la notion de « normes », donne lieu déjà à une réflexion productrice d'une réelle transdisciplinarité (telle qu'une analyse du processus d'élaboration des normes ou encore du processus d'interactions normatives). Cette dimension n'apparaît que très résiduellement dans le projet présenté.

Par ailleurs, l'insertion du droit civil présenté comme un objectif important ne se retrouve pas vraiment dans la déclinaison des deux axes concernés. Un des points forts depuis quelques années (« Droit et politiques de la transition et de la consolidation démocratiques ») n'est plus affiché, même si le projet déclare vouloir maintenir cette thématique. Enfin le risque d'un émiettement n'est pas totalement à écarter.

- **Recommandations:**

Pour lutter contre ces risques et réaliser les ambitions affichées, le développement d'une coopération transdisciplinaire interne à chaque axe sera déterminant. Puis une coopération interaxiale devra être réelle pour permettre une visibilité collective de l'équipe. A ce sujet, si le thème principal développé au cours du contrat finissant répondait à cette préoccupation (à savoir la coutume), le thème de la question prioritaire de constitutionnalité n'est peut être pas suffisant, ne serait-ce que parce qu'il est aujourd'hui banalisé dans les Facultés de droit françaises. Il faudrait muscler la dimension transdisciplinaire dans le projet scientifique (voir la réflexion au sujet des normes ci-dessus) et se donner les moyens, au niveau de la gouvernance de l'équipe et de la concrétisation de manifestations collectives, de renforcer cette dimension.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	36
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	3
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	80%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	4
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	25



3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :
 - La pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats,
 - La quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions,

La masse critique représentée par le CML (qui réunit l'ensemble des enseignants chercheurs de la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université d'Auvergne) se traduit par une importante production scientifique sous forme de publications, de journées d'études, de colloques et de manifestations diverses. Si quelques axes particulièrement originaux se détachent (droit bancaire, droit constitutionnel des transitions démocratiques, droit romain et droit médiéval), la qualité de la recherche tient aussi au nombre important de publications de quelques membres de l'équipe dans des domaines variés. La tenue par certains des membres du CML de chroniques dans des revues spécialisées, l'organisation ou la co-organisation de colloques à portée internationale, donnent indiscutablement une visibilité aux recherches menées par le CML.

- La qualité et pérennité des relations contractuelles

La participation des membres du CML à des réseaux nationaux et internationaux semble être assurée d'une certaine pérennité, même si le renforcement ou l'affaiblissement des thématiques à l'intérieur de chaque axe, compte tenu de la mobilité des enseignants-chercheurs, oblige à une adaptation qui peut être déstabilisatrice. Les projets annoncés de transversalité et de transdisciplinarité, ainsi que l'inscription dans le pôle de développement international de l'Université d'Auvergne, nécessiteront une vigilance particulière de la part de la direction de l'équipe pour réussir cette adaptation.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

Le rayonnement et l'attractivité du CML, compte tenu du caractère fédératif de ce laboratoire, renvoie à celui de chacun de ses axes de recherche. Là encore, le souci de donner une visibilité forte et collective aux projets qui seront développés dans le cadre du prochain quadriennal (en particulier droit du travail, droit sanitaire et social pour le premier axe autour d'un thème commun, celui de l'entreprise, projet international et transdisciplinaire d'encyclopédie numérique pour le deuxième axe, droit du patrimoine historique, culturel et naturel pour le troisième axe).

La bonne intégration globale du CML dans son environnement universitaire et territorial, tenant soit aux thématiques de recherches (institutions et politiques territoriales pour le deuxième axe, recherches sur le droit auvergnat pour le troisième), soit à l'organisation locale de grands colloques internationaux (thématique « Droit et politique de la transition et de la consolidation démocratiques », et « droits fondamentaux et politiques internationales comparées » pour le second axe, recherches du CERA pour le troisième axe). Elle devra là aussi s'adapter aux évolutions du laboratoire de recherche.

Le regard croisé que devra permettre l'élargissement du premier axe autour du droit de l'entreprise, la restructuration du deuxième axe de recherche avec le souci de transdisciplinarité entre juristes et politistes, l'insertion des civilistes pour le troisième axe de recherche, devront être stimulés pour renforcer l'attractivité globale du CML et la poursuite de sa bonne intégration dans l'environnement.

- Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:

Le CML est gouverné selon une structure faisant apparaître une Direction (composée du Directeur et de Directeurs-adjoints représentant chacun un des axes de recherches, soit 4 pour le contrat finissant et 3 pour le contrat à venir), un Conseil scientifique (composé des présidents, du Doyen de la Faculté de Droit, d'un vice-doyen, du directeur de l'école doctorale et d'un représentant des doctorants) ; l'assemblée générale, qui élit la direction,



est constituée de l'ensemble des membres de l'équipe (enseignants chercheurs, personnels IATOS, doctorants...). Le Directeur, élu pour 4 ans, préside le conseil et l'assemblée générale, prépare leurs réunions, propose le budget et est l'interlocuteur privilégié des tutelles. Le Conseil Scientifique vote le budget et est associé à l'élaboration des programmes, et à la politique de valorisation de la recherche.

Compte tenu, de l'aspect fédératif du CML, pour mémoire seul laboratoire de recherches de la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université d'Auvergne, le mode de gouvernance de l'équipe est important pour assurer à la fois une certaine unité, tout en stimulant le développement des différents axes de recherches. Le fait que le règlement interne de l'équipe prévoit une part de 10% du budget à chaque axe de façon incompressible, que 25% soit alloués au Centre et que les 45% restant soient répartis en prenant en compte le nombre d'enseignants-chercheurs producteurs, le nombre et la nature des publications, le nombre des doctorants, semblent assurer une répartition équitable en vue d'atteindre ces objectifs.

Le comité d'experts a pu par ailleurs constater que chaque axe de recherche disposait d'un centre de documentation, qui va être amélioré dans le cadre du prochain contrat au cours duquel une salle renouvelée (notamment en matière informatique) sera spécialement affectée à l'usage des doctorants. Cependant à la suite de la réunion avec ceux-ci, le comité d'experts a pu constater que des améliorations pourraient être apportées pour permettre des conditions tout à fait égalitaires entre les différents axes (notamment le budget mission et aussi le prêt inter-universitaire).

Dans une perspective de réduction des axes de 4 à 3, et dans un souci de transversalité fortement affiché, le fonctionnement des organes de gouvernance de l'équipe se révélera particulièrement décisif pour réussir ces défis.

- **Appréciation sur le projet :**

Le projet présenté par le CML dans sa volonté globale affichée de mobiliser l'ensemble des disciplines du droit et de la science politique et l'ensemble des enseignants-chercheurs rattachés à la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université d'Auvergne, voire d'autres composantes (IPAG et IUT) semble pertinent et s'inscrit dans l'histoire du groupe (qui résulte déjà d'une fusion). Cette volonté se traduit par un élargissement et un décloisonnement de l'activité de recherches, qui concerne chacun des 3 axes (« Normes et entreprises », « Normes et Etats », « Normes et patrimoine ») et leurs relations.

Pris axe par axe, le projet est séduisant : pour le 1er axe, l'élargissement thématique et l'approche pluridisciplinaire autour des normes secrétées par l'entreprise et la gouvernance ; pour le 2e axe, les orientations nécessitant une réelle collaboration entre publicistes (constitutionnalistes, administrativistes, internationalistes et européenistes), et politistes ; pour le 3e, l'élargissement de la recherche permettant d'associer les civilistes aux travaux des historiens du droit. On peut cependant noter que, pour que la transdisciplinarité qui donnera sa véritable unité au CML et sa vraie visibilité nationale et internationale soit réussie, il faudra développer d'abord une véritable pluridisciplinarité au sein de chaque axe, ce qui n'est pas absolument garanti à la lecture du projet. Mais cet objectif nécessitera aussi des collaborations inter-axiales (notamment entre le 1er et le 3e axe pour les privatistes), que le projet scientifique présenté ne permet pas totalement d'entrevoir, malgré la déclinaison commune autour des « Normes ».

Le montage de manifestations communes devra servir à affirmer peu à peu cette transversalité et la renforcer. La politique d'affectation des moyens (budgétaires et documentaires) devra aussi servir cet objectif. La gouvernance de l'équipe, enfin, sera également importante.



4 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Intitulé de l'axe : « Normes et entreprises »

Nom du responsable : M. Hervé CAUSSE

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet :

Faute d'informations plus précises, les chiffres ci-après sont tirés d'indications contenues dans le dossier et croisées entre elles, étant toutefois ajouté que lesdites indications incluent au départ des chercheurs non membres du centre et ignorent certains membres déclarés de celui-ci.

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	7	9
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	3	3
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	8	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	3	3

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Ce nouvel axe de recherche repose sur une équipe solide d'enseignants-chercheurs producteurs.

Il s'inscrit dans une volonté de décloisonnement de l'activité de recherche menée autour de la thématique générale du « droit économique » par une démarche pluridisciplinaire qui lui faisait jusqu'à présent défaut.

A la recherche en droit économique, qui bénéficie historiquement d'une très bonne visibilité à raison notamment d'une publication périodique d'une chronique de droit bancaire aux éditions du Juris-Classeur, et de l'expertise reconnue de plusieurs de ses membres sur les questions relatives au financement et à la régulation des entreprises, s'ajoute désormais un projet de recherche en droit du travail ainsi qu'en droit sanitaire et social.



- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

L'élargissement thématique autour des normes « secrétées » par les entreprises et celles les gouvernant plus largement est le bienvenu.

Il permet, à titre principal, d'asseoir la visibilité d'une recherche soutenue et de qualité menée dans les deux nouveaux champs disciplinaires intégrés (droit du travail, droit sanitaire et social) mais demeurée jusqu'alors dans l'ombre, faute d'un laboratoire adapté au développement de son rayonnement.

Il permet aussi de fédérer une approche pluridisciplinaire autour d'un thème commun : celui de l'entreprise.

Il revêt en outre l'intérêt d'un regard croisé non seulement entre juristes de disciplines différentes mais aussi entre juristes et sociologues, particulièrement sur les questions relatives au droit sanitaire et social.

- **Appréciation sur le projet :**

Si les perspectives scientifiques de l'axe « Normes et entreprises » sont satisfaisantes, les actions communes internes à l'axe demeurent néanmoins imprécises quant à leur mise en œuvre.

Par ailleurs, au regard de la thématique générale de l'axe, on peut regretter l'absence aux côtés d'enseignants-chercheurs spécialisés en droit des affaires et en droit social, d'enseignants-chercheurs plus spécifiquement spécialisés en droit civil, notamment en droit des contrats ou droit des biens, ou bien encore en droit pénal.

Cette absence contrarie la démarche pluridisciplinaire visée et affichée. Elle ne semble pouvoir être suppléée, au moins pour partie, que par le développement effectif d'une synergie avec l'axe « Normes et Patrimoine », qui constitue l'un des trois axes du Centre Michel de l'Hospital et qui regroupe les spécialistes de droit civil.

- **Conclusions :**

- **Avis global sur l'équipe :**

- reconnaissance nationale de l'équipe dans l'expertise du droit économique et du droit du financement,
- bon taux de publication par enseignants-chercheurs,
- cohérence de la démarche d'élargissement du champ de la thématique de recherche.

- **Points forts et opportunités :**

thématique de l'axe parfaitement adaptée au développement d'une recherche transversale et pluridisciplinaire,

association de sociologues au projet scientifique.

- **Points à améliorer et risques :**

risque d'une approche cloisonnée de la thématique retenue par chacune des trois branches disciplinaires parties à la recherche d'une part, et d'absence de développement de projets scientifiques réellement communs d'autre part.

- **Recommandations :**

- développer une synergie avec les deux autres axes du Centre, notamment avec l'axe « Normes et Patrimoine » qui regroupe les enseignants-chercheurs spécialisés en droit civil.



4 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Intitulé de l'axe : « Normes et Etats »

Nom du responsable : M. Dominique TURPIN

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet :

*Faute d'informations plus précises, les chiffres ci-après sont tirés d'indications contenues dans le dossier et croisées entre elles, étant toutefois ajouté que lesdites indications incluent au départ des chercheurs non membres du centre et ignorent certains membres déclarés de celui-ci.

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	9	10
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)		
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	31	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	8	7

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :
 - La pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats,

L'axe « Normes et Etats » résulte de la fusion des axes « Droit et politiques de la transition et de la consolidation démocratiques » et « Droits fondamentaux et politiques internationales comparées ».

Le premier s'est fait remarquer par ses travaux en droit constitutionnel sur l'Europe de l'Est et par le développement de travaux pluridisciplinaires sur le processus de transformation des Etats. Ses travaux ont indiscutablement spécialisé le CML et ont fait autorité dans le champ de la recherche en France sur ces questions (en collaboration avec le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Balkans de l'Université Montesquieu Bordeaux IV). Le second poursuit des recherches dans le domaine des institutions constitutionnelles et territoriales, des relations internationales et des politiques comparées, regroupant juristes et politistes. Plus dispersé dans ses recherches, il a cependant développé des coopérations importantes qui ont permis à ses chercheurs de conférer une certaine visibilité internationale au CML.



L'axe « Normes et Etats » qui s'y substitue, dans le cadre du projet du CML, vise à continuer les thématiques précédentes, tout en privilégiant une approche transversale et pluridisciplinaire, en adossant par ailleurs les masters de droit, économie et gestion des collectivités territoriales, de droit de l'administration et de la justice, de droit comparé et politiques internationales.

- La quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions,

L'axe « Droit et politiques de la transition et de la consolidation démocratiques » a été à l'origine de l'organisation ou de la co-organisation de journées d'études, de colloques et de publications collectives, notamment à travers la revue d'Etudes politiques et constitutionnelles est-européennes (depuis 2008 en collaboration avec le GRECAPP-CEREB de l'Université Bordeaux IV) ainsi que des articles et participations à des ouvrages scientifiques.

L'axe « Droits fondamentaux et politiques internationales comparées » a organisé ou co-organisé des colloques à l'origine de publications collectives (notamment dans des numéros spéciaux de revues) ou individuelles.

- La qualité et pérennité des relations contractuelles

La revue d'Etudes politiques et constitutionnelles est-européennes, qui repose sur la collaboration avec l'Université de Bordeaux IV, sous la co-direction d'un professeur ayant obtenu sa mutation dans une autre université, risque de continuer à connaître un effacement relatif, même si la présence du CML est maintenue à travers un des enseignants-chercheurs au sein du comité de rédaction de la revue. L'ancrage international de l'axe « Droits fondamentaux et politiques internationales comparées » qui s'est concrétisé par son adhésion en 2009 à l'European Consortium for Political research (ECPR), devrait être confirmé et permettre le développement d'activités internationales. La thématique « Institutions et politiques territoriales », qui est mise en avant dans le projet, devrait être renforcée par le partenariat établi avec le GRAL.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

Le contrat quadriennal en cours a vu un début de rééquilibrage progressif au profit du second axe de recherche, du fait de la mutation du directeur du 1er axe et du dynamisme de l'équipe de direction du second. Le projet affiché accentuera ce mouvement ; l'ambition de la thématique « Droits fondamentaux et politiques internationales comparées » est de développer des partenariats internationaux, les langues de publication, et de lancer un projet international et transdisciplinaire d'encyclopédie numérique.

L'intégration de l'axe de recherche dans son environnement devrait surtout se réaliser à travers le pôle international de l'Université d'Auvergne et aussi par la participation de la thématique « Institutions et politiques territoriales » à la constitution d'un GIP regroupant les compétences des deux Universités de Clermont Ferrand.

- Appréciation sur le projet :

L'axe « Normes et Etats » est certainement le plus touché par la restructuration du CML. La fusion des deux axes du quadriennal finissant aboutit à faire apparaître trois nouvelles thématiques : « Institutions et politiques internationales », « Institutions et libertés publiques » et « Institutions et politiques territoriales ».

Le projet affiché hésite entre l'affirmation du maintien des thématiques existantes (dont notamment la thématique « Droit et politiques de la transition et de la consolidation démocratiques ») et de nouvelles orientations (telles que la politique étrangère et de défense, les idées normatives dans l'étude des relations internationales, l'étude de l'évolution des pouvoirs locaux en France et en Europe...).

La difficulté sera de créer de véritables synergies de recherches au sein de l'axe lui-même, qui permettront d'échapper à une simple juxtaposition de recherches collectives et individuelles, de la part des publicistes et politistes travaillant dans différents champs de recherches.



- Conclusion :

- Avis global sur l'équipe :

axe doté d'une équipe aux personnalités riches et reconnues,
bon taux de publications de plusieurs enseignants chercheurs.

- Points forts et opportunités :

un ancrage national et international permettant un développement de la recherche,
une association de juristes et de politistes prometteuse.

- Points à améliorer et risques :

risque d'une approche cloisonnée avec une reconstitution de « chapelles »,
préciser les orientations de recherches de chacune des thématiques de l'axe.

- Recommandations :

se servir de l'organisation de manifestations scientifiques pour créer de véritables synergies de recherches au sein de l'axe,

contribuer aux manifestations scientifiques de l'ensemble du laboratoire à travers des projets collectifs.



4 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Intitulé de l'axe : « Normes et patrimoine »

Nom du responsable : M. Florent GARNIER

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet :

Faute d'informations plus précises, les chiffres ci-après sont tirés d'indications contenues dans le dossier et croisées entre elles, étant toutefois ajouté que ces indications incluent des chercheurs non membres du centre et ignorent certains membres déclarés de celui-ci.

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	8	7
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	1	2
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	14	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	4	4

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :
 - Pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats

L'axe « Normes et patrimoine », intitulé jusqu'au terme du contrat actuel « Centre d'Études Romanistiques d'Auvergne » (CERA) est héritier d'une jeune équipe, créée en 1992, devenue équipe d'accueil en 1996, avant d'être intégrée, en 2008, au Centre Michel de L'Hospital. Il s'est appliqué, depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, à développer des recherches en droit romain et en droit médiéval, qui n'existent qu'au sein de deux autres laboratoires actifs en histoire du droit en France. La thématique de recherche se justifie donc pleinement du point de vue de sa pertinence et de son originalité. Cette dernière est accentuée par le champ spécifique sur lequel l'axe s'est récemment concentré : le droit écrit et le droit coutumier en Auvergne. Le CERA participe aussi activement aux travaux collectifs de son centre de rattachement, en particulier aux cycles de conférences pluridisciplinaires qui en constituent l'une des activités régulières. Il a surtout organisé de son propre chef plusieurs importants colloques internationaux (deux en 2008, de 30 et 29 conférenciers ; un an 2010, de 26 conférenciers), réunissant des chercheurs venus de toute l'Europe, mais aussi de l'Amérique du nord, de l'Afrique et du Moyen-Orient.



Dans la perspective plus large adoptée dans le projet pour le contrat futur, l'axe, qui s'intitulera « Normes et patrimoine », a récemment entrepris de nouvelles recherches dans le domaine du droit du patrimoine historique, culturel et naturel. Cette nouvelle thématique a débouché sur la mise en place, en 2008, d'un master 2 professionnel. L'axe accueille aussi, depuis 2009, un nouveau collaborateur, spécialisé en architecture, et a organisé la même année une première université d'été sur son nouveau thème. Des missions d'expertises ont par ailleurs été développées par les chercheurs pour les collectivités territoriales. L'axe et ses membres ont enfin adhéré, en 2009, au forum Unesco.

– Quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions

La production scientifique de l'axe est à la mesure de la régularité de ses activités et du dynamisme de ses membres : 7 articles publiés dans des revues à comité de lecture ; 4 conférences invitées ; 11 communications avec actes ; 12 communications sans actes ; 11 participations à des ouvrages scientifiques collectifs ; 6 participations à des ouvrages de vulgarisation ; 8 autres publications. La moyenne globale est donc de 9,2 publications par chercheur.

– Qualité et pérennité des relations contractuelles

Des liens forts ont été noués avec le Centre Lyonnais d'histoire du droit et de la pensée politique (EA 669) et une collection commune a été créée (« Passé et présent du droit »), dont sept numéros sont parus depuis 2006. Des liens ont également été développés avec les services d'archives et les bibliothèques publiques d'Auvergne, donnant lieu à des activités scientifiques autour de la coutume d'Auvergne (organisation d'un colloque et d'une exposition), qui se poursuivront dans l'avenir par la participation à un projet de numérisation de sources de droit local. L'adhésion au forum UNESCO, pour une durée de quatre ans, a permis de nouer une collaboration avec l'université d'Alep et l'Institut de l'histoire des sciences arabes.

• Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

L'axe « Normes et patrimoine » noue des relations à la fois avec le monde scientifique et le monde professionnel et celles-ci combinent un fort encrage dans son environnement immédiat – recherches sur le droit auvergnat, collaboration avec les chercheurs de l'université de Lyon, liens avec les collectivités territoriales – et un réseau élargi de relations internationales – organisation de colloques scientifiques d'une très large audience, adhésion au forum UNESCO, développement de partenariats avec des universités étrangères. Les thèmes de recherche proposés ces dernières années aux doctorants, dont plusieurs sont d'origine étrangère, attestent de cette ouverture autant que de l'attractivité de l'axe. Sur les treize doctorants, trois bénéficient d'allocations de recherche et trois de co-tutelles internationales. Les chercheurs de l'axe participent aussi largement, de manière individuelle, à des colloques internationaux. Des missions pour le compte des collectivités territoriales ont été confiées à des doctorants.

• Appréciation sur le projet :

Le projet de l'axe « Normes et patrimoine » est désormais élargi. La composante entend d'abord poursuivre les recherches développées jusqu'à présent en histoire du droit. Dans cette perspective, les chercheurs se sont engagés dans plusieurs entreprises de traduction et de commentaires de sources juridiques anciennes et médiévales, dans des recherches collectives internationales sur l'histoire de la fiscalité et dans la réalisation de chroniques de droit romain. Mais l'axe développe aussi à présent des recherches dans le domaine du patrimoine historique et culturel. Les chercheurs préparent plusieurs rencontres sur ce thème – un colloque et une journée d'étude internationaux ainsi qu'une nouvelle université d'été – et dirigent dans ces voies des doctorants inscrits en cotutelle internationale.

La composante a pour second objectif d'inclure la participation de nouveaux chercheurs, civilistes, à ses activités. Quatre nouveaux membres ont dès à présent demandé leur rattachement. Les recherches envisagées s'orientent vers l'évolution de la notion contemporaine de patrimoine, bouleversée par l'introduction récente de la fiducie et du patrimoine d'affectation en droit français, et vers la question du nivellement des normes, en droit civil, posée par les projets d'unification des règles en matière de droit des contrats, des garanties et du financement.

La poursuite des activités en matière de recherches historiques et le développement des recherches en matière de droit du patrimoine constituent des projets dont la cohérence, la pertinence et la faisabilité, compte tenu de la composition de la composante et de son dynamisme, ne font aucun doute.



Les travaux envisagés relatifs à la question du nivellement de la norme apparaissent également parfaitement cohérents dans une équipe réunissant civilistes et historiens. Les recherches menées en ce sens ces dernières années en Allemagne ont suffisamment montré combien une telle collaboration peut s'avérer fructueuse.

Les travaux projetés relatifs à l'évolution de la notion contemporaine de patrimoine mériteraient en revanche sans doute d'être menés en collaboration plus étroite avec l'axe « Normes et entreprises » et gagneraient à bénéficier du soutien d'un plus grand nombre de chercheurs en droit privé.

- **Conclusion :**

- **Avis global sur l'équipe :**

- L'axe « Normes et patrimoine » constitue une composante très dynamique et productive du Centre Michel de L'Hospital.

- **Points forts et opportunités :**

- Ses principaux atouts résident dans son réseau important de relations internationales et dans son attractivité, tant pour les doctorants que pour les enseignants-chercheurs ; deux jeunes professeurs ont successivement choisi de rejoindre l'équipe à l'issue du concours d'agrégation ces dernières années. L'élargissement de ses thématiques de recherche est susceptible de permettre non seulement le maintien mais aussi le développement de ses activités dans le futur.

- **Points à améliorer et risques :**

- L'élargissement des projets de recherche ne doit cependant pas conduire à faire perdre à l'axe la cohérence qui a jusqu'à présent assuré son succès. Le développement de travaux sur la notion de patrimoine en droit privé ne saurait être mené sans davantage d'appuis.

- **Recommandations :**

- Il conviendrait donc de tenter de recruter davantage de chercheurs en droit privé pour renforcer l'assise de ces nouveaux projets et, peut-être, d'inscrire ceux-ci dans une collaboration avec l'axe « Normes et entreprise » du Centre.

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Centre de Recherche Michel de L'Hospital	A	A	A	B	A

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux
- SHS3 Espace, environnement et sociétés
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures
- SHS6 Mondes anciens et contemporains



Clermont-Ferrand, le 8 juillet 2011

Le Président

et

Le Vice-président du Conseil Scientifique

à

Monsieur Pierre Glorieux
Directeur de la section des unités de recherche
AERES
20 rue Vivienne
75002 Paris

OBJET : Rapport d'évaluation S2UR120001929 – Centre de Recherche Michel del'Hospital – 0631262E

Direction de la Recherche

Dossier suivi par :
Isabelle RHIT

Tél. : 04 73 17 72 15
Fax. : 04 73 17 72 01

isabelle.rhit@u-clermont1.fr

N/réf. :DR-IR/AL/2011 N°216

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les observations de portée générale concernant le rapport d'évaluation de l'unité « Michel de l'Hospital » dirigée par le Professeur Charles-André Dubreuil, envoyé le 6 avril 2011, observations que j'approuve bien évidemment.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Professeur Philippe Dulbecco
Président de l'Université d'Auvergne

Professeur Alain Eschaliér
Vice-président du Conseil Scientifique

Vague B (2012-2015)

Unité de recherche : dossier unique

**Centre Michel de L'Hospital
Laboratoire de recherche
en sciences juridiques, historiques
et politiques d'Auvergne**

Professeur Charles-André DUBREUIL



***Faculté de Droit
et de Science Politique***

***UNIVERSITE D'AUVERGNE
(CLERMONT 1)***

Réponse au rapport de l'AERES sur l'unité

Centre Michel de l'Hospital

L'équipe de direction du Centre de recherche Michel de l'Hospital (EA4232) a reçu le rapport rédigé par les experts du comité de l'AERES à la suite de la visite sur site ayant eu lieu à Clermont-Ferrand le 4 février 2011 dans les locaux de la faculté de droit de l'Université d'Auvergne (Clermont 1).

A cette occasion, le directeur du Centre et les directeurs des axes de recherche souhaitent réagir aux recommandations faites dans le cadre du rapport. Ils souhaitent principalement insister sur deux points particuliers :

- Les recommandations et critiques émises par les experts ont d'ores et déjà donné lieu à des discussions et débats visant à améliorer le projet du Centre de recherche ainsi que son organisation interne. En ce sens, il apparaît que les membres de l'équipe d'accueil sont dès à présent prêts à tirer toutes conséquences utiles des éléments d'analyse figurant dans le rapport.
- Certains éléments du bilan et du projet peuvent être explicités afin de répondre dès à présent à certaines remarques formulées par les experts.

La lecture du rapport de l'AERES fait apparaître plusieurs remarques ou critiques ayant donné lieu de la part des experts à la rédaction de certaines recommandations. L'équipe de direction du Centre Michel de l'Hospital souhaite apporter certaines précisions destinées soit à éclairer les experts soit à leur faire part des modalités qui seront retenues pour en tenir compte.

Points à améliorer et risques : page 6 à 8

« Par ailleurs, l'insertion du droit civil présenté comme un objectif important ne se retrouve pas vraiment dans la déclinaison des deux axes concernés. Un des points forts depuis quelques années (« Droit et politiques de la transition et de la consolidation démocratiques ») n'est plus affiché, même si le projet déclare vouloir maintenir cette thématique. Enfin le risque d'un émiettement n'est pas totalement à écarter. »

1° Le projet du Centre de Recherche Michel de l'Hospital a en effet insisté sur la volonté de faire une place plus importante aux spécialistes et chercheurs en droit privé afin de donner une meilleure visibilité à des domaines de recherche jusqu'alors sous-représentés. C'est ainsi que, dans l'axe « Normes et entreprises », figurera à côté des spécialistes de droit des affaires, des chercheurs en droit social et en sociologie. De même, au sein de l'axe « Normes et patrimoine » figureront, à côté des spécialistes du patrimoine historique et culturel, des chercheurs en droit civil et en droit notarial. Enfin, les chercheurs en droit pénal seront intégrés à l'axe « Normes et États » au sein de la spécialité « Institutions et libertés ».

Il convient de souligner le fait que, dans le cadre du projet de développement des activités de recherche transdisciplinaire, l'affectation des enseignants-chercheurs au sein d'un axe ne sera absolument pas rigide, chacun pouvant (et même étant incité à) travailler en collaboration avec des collègues relevant d'un autre axe de recherche. Si bien que les spécialistes de droit privé, et donc de droit civil, seront amenés à être présents non seulement dans les axes *ad hoc* mais également dans tout autre axe de recherche en fonction des projets portés par l'équipe d'accueil.

En tout état de cause, l'affichage « droit civil » pourra être amélioré au sein de l'axe « Normes et patrimoine » afin que cette spécialité ait une plus grande visibilité tant interne qu'externe. Il est d'ailleurs prévu la désignation, de manière informelle, par les chercheurs en droit civil, d'un « meneur » de projet.

2° L'ancien axe de recherche « Droit et politiques de la transition et de la consolidation démocratiques » n'apparaît plus explicitement dans l'architecture du Centre. Cela pourrait en effet laisser croire que cette spécialité qui constitue un des éléments phare du laboratoire a été abandonnée. **Ce n'est absolument pas le cas.**

Plusieurs éléments le démontrent : des thèses continuent d'être préparées et soutenues en ce domaine, des enseignants-chercheurs continuent de travailler et de publier sur cette thématique, une salle de recherche a été consacrée à cette spécialité contenant la documentation spécialisée qui continue de faire l'objet d'un politique d'achat.

Afin de remédier à cette difficulté, il a été décidé, au sein de l'axe Normes et États de modifier l'appellation d'un des trois sous-axes afin de faire apparaître clairement la thématique de la transition et de la consolidation démocratique.

Apparemment, l'identification des 3 axes (à savoir, « Normes et entreprises », « Normes et États », « Normes et patrimoine ») semble promettre la réalisation d'une ambition qui vise à ne pas être simplement une addition de thèmes de recherches, se fondant sur les préoccupations individuelles des chercheurs rattachés et donnant lieu à des publications individuelles, mais l'instauration d'une véritable synergie se traduisant par des recherches communes et permettant une visibilité et une identité collective réelles. Or, on pourrait s'attendre, dans cette perspective, à ce que le point commun qui apparaît dans chacun des 3 axes, à savoir la notion de « normes », donne lieu déjà à une réflexion productrice d'une réelle transdisciplinarité (telle qu'une analyse du processus d'élaboration des normes ou encore du processus.

Le projet du Centre Michel de l'Hospital repose sur un double objectif : maintenir et développer les travaux de spécialités des enseignants-chercheurs de manière individuelle et collective dans le cadre de chaque axe ; développer une recherche collective, pluridisciplinaire, sur des thématiques transversales et globales.

C'est afin d'atteindre ce deuxième objectif que le phénomène normatif a été retenu comme élément fédérateur : la norme juridique est donc l'objet d'étude principal non seulement au sein de chaque axe, mais également par la mise en place de travaux inter-axiaux.

S'il apparaît à première vue que le projet du Centre n'a pas développé de réflexion globale sur le phénomène normatif, c'est en réalité plus pour laisser aux enseignants-chercheurs une marge de manœuvre nécessaire que pour éluder la question ou la laisser de côté.

La volonté du Centre, qui regroupe un nombre relativement important de membres, de développer des recherches transdisciplinaires ne pourra, selon nous, aboutir à la réalisation de travaux concrets que si chacun conserve une certaine liberté dans la détermination des travaux collectifs auxquels il souhaite participer. C'est la raison pour laquelle le projet du Centre n'a pas voulu encadrer trop strictement la recherche sur la norme juridique.

Ceci ne doit pas laisser croire que le laboratoire a seulement voulu faire un effet d'annonce ou retenir une présentation artificielle. La norme est bien et sera bien ce qui fédérera la recherche en droit et science politique tout au long du prochain contrat quadriennal.

Preuve en est le programme scientifique retenu pour l'année 2011. Outre les manifestations plus ponctuelles, quatre colloques et un cycle de conférences seront organisés, portant tous sur le phénomène normatif :

-« Les énergies renouvelables » sera l'occasion de voir comment les normes juridiques internes et internationales appréhendent, encadrent voire limitent le développement des énergies renouvelables en France, en Europe et dans le monde.

-« L'ordre public » permettra d'étudier la manière dont cet objectif premier de toute entité étatique constitue la source de règles de droit très évolutives.

-« La réception de la CEDH en Europe de l'Est » démontrera comment une source externe de droit est incorporé dans un ordre juridique interne particulier : celui des États de l'ex URSS.

-« La dette » est le sujet de cycle de conférences qui a été retenu plutôt que celui qui avait été retenu initialement et qui portait sur la QPC. Cette thématique fera intervenir des chercheurs de toutes les matières politiques et juridiques. Elle permettra d'étudier comment la gestion de la dette et la lutte contre l'endettement permettent l'adoption et le développement de nouvelles règles de droit.

Pour lutter contre ces risques et réaliser les ambitions affichées, le développement d'une coopération transdisciplinaire interne à chaque axe sera déterminant. Puis une coopération interaxiale devra être réelle pour permettre une visibilité collective de l'équipe. A ce sujet, si le thème principal développé au cours du contrat finissant répondait à cette préoccupation (à savoir la coutume), le thème de la question prioritaire de constitutionnalité n'est peut être pas suffisant, ne serait-ce que parce qu'il est aujourd'hui banalisé dans les Facultés de droit françaises. Il faudrait muscler la dimension transdisciplinaire dans le projet scientifique (voir la réflexion au sujet des normes ci-dessus) et se donner les moyens, au niveau de la gouvernance de l'équipe et de la concrétisation de manifestations collectives, de renforcer cette dimension.

On peut cependant noter que, pour que la transdisciplinarité qui donnera sa véritable unité au CML et sa vraie visibilité nationale et internationale soit réussie, il faudra développer d'abord une véritable pluridisciplinarité au sein de chaque axe, ce qui n'est pas absolument garanti à la lecture du projet. Mais cet objectif nécessitera aussi des collaborations inter-axiales (notamment entre le 1er et le 3e axe pour les privatistes), que le projet scientifique présenté ne permet pas totalement d'entrevoir, malgré la déclinaison commune autour des « Normes ». Le montage de manifestations communes devra servir à affirmer peu à peu cette transversalité et la renforcer. La politique d'affectation des moyens (budgétaires et documentaires) devra aussi servir cet objectif. La gouvernance de l'équipe, enfin, sera également importante.

L'objectif que s'est assigné le Centre Michel de l'Hospital de développer une recherche transversale passe nécessairement par la mise en place d'une collaboration entre les différents axes de recherche lors de l'organisation de manifestations scientifiques. Force est de constater qu'une telle synergie a relativement bien fonctionné ces dernières années, comme le démontrent les dernières manifestations organisées (colloques, journées d'étude, cycles de conférences) qui ont permis à des chercheurs de spécialité distinctes, juristes et politologues, de travailler de concert sur des thématiques globales. A ce propos, comme il l'a été évoqué plus haut, le thème de la QPC a été remplacé par celui de la dette jugé plus fédérateur.

Reste qu'il convient également de favoriser une collaboration et un travail transversal au sein même des axes de recherche entre publicistes, privatistes, historiens, politologues, etc. sur des thématiques plus spécialisées. Car les membres du Centre de recherche sont bien conscients que la crédibilité du laboratoire passe par un travail collectif et une collaboration effective. C'est la raison pour laquelle un mécanisme d'incitation devrait être mis en place dès le début de l'année universitaire 2011-2012. Dès cette date, chaque axe se devra d'organiser au moins une manifestation transversale et globale tous les deux ans, alliant les chercheurs des

différentes spécialités qu'il regroupe. Et ce, en sus des manifestations purement spécialisées relevant de chacune des spécialités.

Afin d'assurer la réalisation de chacun de ces objectifs, comme il est indiqué dans le bilan et le projet soumis à expertise, des moyens budgétaires adaptés seront accordés. Pour ne retenir que deux exemples, on pourra noter que tous les ans, un colloque transversal à tous les axes de recherche est organisé sous l'égide du Centre Michel de l'Hospital qui dispose à cette fin d'un financement ad hoc et d'une subvention des collectivités territoriales. Par ailleurs, dans le cadre de la politique d'acquisition d'ouvrages de recherche, tant des ouvrages spécialisés sont acquis sur demande des directeurs d'axe, que des ouvrages transversaux ou globaux.

A Clermont-Ferrand
Le 1^{er} avril 2011

Charles-André Dubreuil